

# **RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU PERSONNEL DE L'EPS PREVERENGES DU 20 MARS 2023 PREAVIS DE GREVE POUR LE MARDI 28 MARS**

**A la présidente du Conseil d'Etat, Mme Luisier**

**A la cheffe du Département des finances et de l'agriculture, Mme Dittli**

**A la cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines, Mme Gorrite**

**Au chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle, M. Borloz**

L'Assemblée générale (AG) du personnel de l'Etablissement Primaire et secondaire de Préverenges s'est réunie le lundi 20 mars dernier. Nous avons constaté que le Conseil d'Etat refuse encore et toujours de revenir sur l'indexation des salaires 2023 et n'apporte aucun élément concret garantissant une amélioration de la situation salariale du personnel des services publics et parapublics. Il se borne à évoquer d'hypothétiques mesures non chiffrées et non délimitées. Une séance de négociation est programmée le 22 mars 2023.

Les salarié·e·s réuni·e·s ce jour sont indigné·e·s par l'attitude du Conseil d'Etat et la déconsidération exprimée à l'attention de celles et ceux qui sont le service public et parapublic. Ils et elles rappellent leur revendication d'une pleine indexation correspondant au renchérissement effectif du coût de la vie et exigent du Conseil d'Etat qu'il décide de mesures de compensation salariales concrètes et chiffrées pour 2023 permettant de maintenir le pouvoir d'achat du personnel. L'AG demande que ces mesures s'appliquent de manière semblable entre tout·e·s les employé·e·s des secteurs public et parapublic.

De plus, l'AG du personnel s'engage à :

- soutenir les délégations qui se rendront à la séance de négociation avec le Conseil d'Etat le 22 mars prochain et exige du Conseil d'Etat qu'il communique au préalable une proposition chiffrée.
- participer à l'Assemblée générale du personnel le 22 mars prochain à 19h00 pour prendre connaissance du résultat de la rencontre entre le Conseil d'Etat et les délégué·e·s des organisations syndicales et décider des suites de la mobilisation.

- se mettre **en grève** l'après-midi entier du mardi 28 mars et de participer à la manifestation de fin de journée à Lausanne si les négociations du 22 mars n'aboutissent pas sur une proposition acceptable du Conseil d'Etat.
- participer à **toutes les formes de mobilisation** qui seront proposées par les syndicats sur l'entier de la semaine du 27 au 31 mars.

Résolution votée à l'unanimité des personnes présentes.

Préverenges, le 21 mars 2023

Copies : FSF, SUD et SSP